



Bruxelles, le 22.12.2020  
SWD(2020) 401 final

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION**

*de la*

**politique de promotion agricole de l'UE - marchés intérieur et de pays tiers**

{SWD(2020) 399 final}

## RÉSUMÉ

L'évaluation a porté sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne de la réforme de la politique de promotion agricole de l'UE, telle que définie dans le règlement (UE) n° 1144/2014. Elle couvre l'UE-28 et la période 2016-2019 (2016-2017 pour les programmes simples et multiples<sup>1</sup>).

L'évaluation a rencontré un certain nombre de **difficultés et de limites** inhérentes, compte tenu du calendrier prématuré, de la diversité des programmes et des initiatives propres, du manque de données complètes et de la difficulté d'isoler l'effet spécifique des mesures de promotion de l'influence de facteurs contextuels.

Les conclusions indiquent que la **politique de promotion a eu un effet globalement positif** en termes d'efficacité, d'efficience, de pertinence, de cohérence et de valeur ajoutée de l'Union, mais elle recense également les domaines nécessitant une attention particulière compte tenu des lacunes existantes et des priorités à venir.

Le **système de suivi et d'évaluation des programmes d'information et de promotion n'a pas permis** de démontrer pleinement l'incidence des programmes simples et multiples, ni l'efficacité des initiatives propres de la Commission. En ce qui concerne les actions à l'initiative de la Commission, il est possible d'améliorer la définition et l'utilisation d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats et de contribuer à partager les enseignements tirés.

Malgré ces limites, les **actions financées par la politique de promotion ont été jugées efficaces pour atteindre les objectifs**. Les données préliminaires recueillies au cours des programmes ont montré que le soutien aux programmes simples et multiples a permis de mieux faire connaître et de rendre reconnaissables les produits, les systèmes de qualité et les normes de production de l'UE, en particulier sur les marchés de pays tiers dont le potentiel de croissance est le plus élevé. Les mesures mises en œuvre dans le cadre des initiatives propres de la Commission ont été très efficaces pour ouvrir la voie à l'entrée ou à l'expansion sur les marchés de pays tiers.

La politique de promotion a été **mise en œuvre de manière efficace, mais avec des différences** entre la gestion des programmes simples et multiples, l'efficacité variant selon l'approche de la gestion des programmes (la gestion directe étant plus efficace). La normalisation de l'évaluation des indicateurs à des fins de rapport permettrait de comparer plus facilement l'efficacité des événements à l'initiative de la Commission.

Dans l'ensemble, les **objectifs de la politique** et ses activités connexes **restent pertinents**, présentent une **valeur ajoutée européenne évidente** et il n'y a **pas d'incohérence majeure entre la politique de promotion agricole de l'Union et les autres politiques de l'UE**, y compris les politiques en matière de santé, de climat, d'environnement et de développement. Toutefois, la promotion de types de produits spécifiques (par exemple, ceux qui, dans certaines circonstances, peuvent être considérés comme nocifs pour la santé humaine), des méthodes de production (par exemple, celles qui peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement et le climat) et sur certains marchés (par exemple, les pays en développement) nécessitera une attention particulière à la lumière de l'évolution des politiques, comme le pacte vert pour l'Europe, entre autres<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les programmes simples sont des programmes de promotion gérés par une ou plusieurs entités proposant d'un même État membre; les programmes multiples sont des programmes de promotion gérés par au moins deux entités d'au moins deux États membres ou par une ou plusieurs entités au niveau de l'UE.

<sup>2</sup> La politique de promotion a déjà la capacité de soutenir de nouvelles priorités politiques, telles que le pacte vert pour l'Europe et la stratégie «De la ferme à la table», comme le démontre le programme de travail annuel 2021. La moitié de son budget est consacrée à la promotion des produits de l'agriculture biologique, à la durabilité de la production agricole et à la consommation de fruits et légumes dans le cadre de pratiques alimentaires équilibrées et appropriées.

L'évaluation a mis en évidence une marge d'amélioration de la politique en:

- améliorant l'échange de connaissances et d'expériences entre les bénéficiaires,
- utilisant davantage la signature «Enjoy! *It's from Europe*»,
- étudiant les liens entre les programmes de promotion et les initiatives propres de la Commission,
- renforçant la cohérence avec les autres politiques de l'UE.